

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-06-000585-113

“Toutes les personnes physiques et morales comptant moins de cinquante (50) employés, domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec, et s’étant vues facturer par l’intimée depuis le 25 novembre 2009 des frais pour le Fonds d’amélioration de la programmation locale.”

Le Groupe

-et-

CHARLES GIRARD

Le Représentant

(ci-après collectivement désignés les
« Demandeurs »)

c.

VIDEOTRON S.E.N.C.

Défenderesse

**AVIS DE SUBSTITUTION DES PROCUREURS DE LA DÉFENDERESSE
(Article 253 C.P.C.)**

A : **Me Benoît Gamache**
BGA Avocats s.e.n.c.r.l.
6090, Jarry Est, bureau B-4
Montréal QC H1P 1V9

Procureurs des demandeurs

A : **Me Sébastien C. Caron**
Heenan Blaikie s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal QC H3B 4Y1

Anciens procureurs de la défenderesse

PRENEZ AVIS que **Woods s.e.n.c.r.l.** est substitué à **Heenan Blaike s.e.n.c.r.l.** comme procureurs de la défenderesse.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTREAL, 26 février 2014

Woods s.e.n.c.r.l.

Woods s.e.n.c.r.l.
Nouveaux procureurs de la défenderesse

No : 500-06-000585-113

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC

«Toutes les personnes physiques et morales comptant moins de cinquante (50) employés, domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec, et s'étant vues facturer par l'intimée depuis le 25 novembre 2009 des frais pour le Fonds d'amélioration de la programmation locale.»

Le Groupe

-et-

CHARLES GIRARD

Le Représentant

(ci-après collectivement désignés les « Demandeurs »)

c.

VIDEOTRON S.E.N.C.

Défenderesse

**AVIS DE SUBSTITUTION DES
PROCUREURS DE LA DÉFENDERESSE**
(ARTICLE 253 C.P.C.)

ORIGINAL

Me Sébastien Richemont
Dossier no :

Woods s.e.n.c.r.l./LLP
Avocats / Barristers & Solicitors
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514-284-2046
Code **BW 0208**